



inova conseil

QUELS SONT LES  
DOCUMENTS À  
CONSERVER ET  
CEUX QUE L'ON  
PEUT JETER ?

5 DOCUMENTS À TOUJOURS CONSERVER

5 DOCUMENTS À JETER SANS REGRET

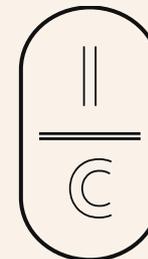
## 5 DOCUMENTS À TOUJOURS CONSERVER

- **Actes d'état civil** (*Naissance, Mariage, Divorce, Décès*)  
Durée de conservation : à vie
- **Contrats de travail et Bulletins de salaire**  
Durée de conservation : jusqu'à la liquidation de la retraite
- **Avis d'imposition et Justificatifs fiscaux**  
Durée de conservation : 3 ans minimum (mais idéalement 6 ans)
- **Titres de propriété et Factures de travaux**  
Durée de conservation : À vie pour les titres de propriété, 10 ans pour les factures de travaux
- **Documents d'assurance** (*Contrats, Attestations, Sinistres*)  
Durée de conservation : 2 ans après la résiliation du contrat, et 10 ans pour les sinistres

## 5 DOCUMENTS À JETER

- **Tickets de caisse et Reçus de carte bancaire**  
À jeter après : Quelques jours à 1 mois maximum
- **Publicités et Flyers**  
À jeter immédiatement
- **Relevés bancaires de plus de 5 ans**  
À jeter après : 5 ans
- **Factures d'électricité, d'eau et d'Internet de plus de 5 ans**  
À jeter après : 5 ans
- **Les anciennes ordonnances médicales**  
À jeter après : 1 an (sauf en cas de traitement longue durée)

Un bon tri permet non seulement de désencombrer votre espace, mais aussi d'éviter de perdre des documents importants



inova conseil